

PREMIERE PARTIE : PROCEDURE D'APPEL D'OFFRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONALE N° DNCMP/.....¹⁵⁶F/2018 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL D'EQUIPEMENTS DES ATELIERS DU C.N.R.S.P, ACCESSOIRES ET INSTALLATION

Date de publication :/...../2018
 Date d'ouverture des offres : ..⁰⁵..⁰⁴..⁰⁹..⁰⁵/2018

Objet :

1. Le Centre National de Réadaptation Socio-Professionnelle (CNRSP) invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture, en un seul lot du matériel d'équipement des ateliers, ses accessoires ainsi que tout le matériel d'installation.

Financement du marché

2. Le marché sera financé sur le Budget Général de l'Etat, Exercice 2018.

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert (AAO) avec Publication Nationale tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Lot Unique de :

- Machine à mortaiser ;
 - Visseuse : 6821, marque : Makita ;
 - Aspirateur de marque Makita ;
 - Meuleuse 9020/7020 ; Makita ;
 - Défonceuse RP 0900 ,Makita ;
 - Scie sauteuse : 4350 CT ; Makita ;
 - Scie à onglet Is 1040, Makita ;
 - Boite à toupie : 500.200 :Iset de 71 pesdrill/serve w bit reg d.33691 ;
 - Raboteuse n°1923 ,Makita.
4. Les fournitures et les services prévus dans le cadre de ce marché est en un seul lot.
 5. Les fournitures seront livrées dans un délai maximum de soixante jours (60 jours). Jours calendrier. Les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court.



Condition de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

8. Le dossier d'appel d'offres peut être consulté tous les jours ouvrables au Centre National de Réadaptation Socio – Professionnelle (CNRSP), sis au Quartier Jabe, Avenue de la Jeunesse. Tél 22/22/2552 – 22/22/2555, B.P. 3326 Bujumbura II, de 8h00 à 15h00. Il pourra être obtenu moyennant le paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille francs Burundi (50 000 FBU) à verser sur le compte N° 1101/001-04 ouvert à la BRB.
9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Direction du CNRSP en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Présentation de l'offre

10. Les offres doivent être rédigées en langue française et au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
11. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission de un million cinq cents francs Burundais (1 500 000 FBU).
12. Les offres devront être soumises au Secrétariat du CNRSP.
13. Les offres doivent être accompagnées d'un bordereau d'attestation d'achat du DAO.
14. Les offres doivent être paginées, paraphées et doivent avoir une table des matières.

Validité des offres

15. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

16. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 09/05/2018 à 10h heures du matin
17. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

9

Séance d'ouverture des offres

18. Les offres seront ouvertes le 09/05/2018 à 10h30min en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport sur le déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification

19. Les exigences en matière de qualifications sont spécifiées dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres.

Fait à Bujumbura, le 22/03/2018

LE DIRECTEUR DU CENTRE NATIONAL DE
READAPTATION SOCIO-PROFESSIONNELLE
(C.N.R.S.P)

Virginie NDABAKURA NYE

